



GUIDE TROUBLES DYS ET DE L'ATTENTION

Édition 2026

saint-etienne.fr

SOMMAIRE

Édito	p. 3
Accès aux droits	p. 4
Idées reçues	p. 6
Troubles Dys et de l'Attention, qu'est-ce que c'est ?	p. 8
Quels professionnels pour m'accompagner ?	p.12
Actions municipales et métropolitaines	p.14
MDPH	p.16
 Diagnostic et accompagnement	p.17
 Info et entraide	p.19
 Scolarité	p.23
 Transports	p.26
 Sport et loisirs	p.28
 Emploi	p.30
 Aide aux aidants	p.32
Pour plus d'infos	p.34
Index des structures	p.36
Numéros utiles	p.38

Les rubriques et les fiches qui les composent suivent un ordre chronologique, représentant le parcours d'une personne, de son plus jeune âge à l'âge adulte.



Lever les barrières, faire grandir les possibles !

À Saint-Étienne, nous faisons le choix d'une ville qui n'oublie personne et qui permet à chacune et chacun de prendre pleinement sa place en tant que citoyen dans la vie de la collectivité. C'est le sens de notre action municipale en faveur de l'inclusion et de l'accessibilité.

Face au handicap, notre responsabilité est simple : faire tomber les obstacles, ouvrir le champ des possibles, faciliter l'accès aux droits et apporter des réponses concrètes à chaque étape de la vie. C'est pourquoi la Ville est déterminée à agir au quotidien, avec les associations et les partenaires institutionnels, pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap, de leurs proches et des aidants.

Cette ambition se traduit par une collection de sept guides ressources consacrés à différentes situations de handicap : autisme, déficience visuelle, surdité et malentendance, troubles DYS et de l'attention, troubles du développement intellectuel, troubles psychiques, handicap physique et moteur.

Ces guides ont une vocation très concrète : permettre à chacun de trouver facilement le bon interlocuteur, un dispositif ou une ressource. Santé, scolarité, transports, sports et loisirs, formation et emploi, habitat, accompagnement : les grands domaines de la vie quotidienne y sont abordés. Fruit d'un travail étroit avec nos partenaires associatifs et institutionnels, ces guides permettent de mieux connaître les ressources locales. Actualisés chaque année, ils restent au plus près des besoins des personnes concernées et de leurs familles.

Saint-Étienne est engagée au sein de la Coalition internationale des villes inclusives et durables de l'UNESCO. Nous sommes fiers d'être la première ville française à avoir publié une série de guides dédiés aux différentes situations de handicap.

Parce qu'une ville inclusive est une ville qui permet à toutes et tous de participer à la vie collective, nous poursuivrons notre engagement pour une ville plus accessible, plus attentive, plus solidaire, plus humaine.

Régis JUANICO

Maire de Saint-Étienne

Président de Saint-Étienne Métropole

ACCÈS AUX DROITS

La loi du 11 février 2005, nommée **Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**, est la loi-cadre sur le handicap aujourd'hui en France. Elle définit le handicap comme étant « *toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ». Cette loi demande la mise en place de compensations, en réponse aux besoins individuels. Ses actions portent sur la participation sociale des personnes en situation de handicap et sur l'accès à tout (emploi, scolarité, cadre bâti, transports...) et pour tous. Cette loi a également permis la création des MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées), guichet unique pour les démarches liées au handicap, et des CDAPH (Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

En 2010, la France s'est engagée avec la **Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées (CIDPH)**.

La **Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE)** comporte un article sur les droits des enfants en situation de handicap. Cette convention est appliquée en France depuis 1990.

La loi pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 et de récents textes réglementaires permettent une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des élèves et des étudiants en situation de handicap. Cette loi consacre pour la première fois le principe d'inclusion scolaire.

Si les droits des personnes en situation de handicap ne sont pas respectés, il est possible de porter réclamation auprès du Défenseur des droits. Il mène deux actions : la protection des droits et la promotion de l'égalité. Tout le monde peut s'en saisir et cette démarche est gratuite.

Plusieurs moyens existent pour contacter les délégués du Défenseur des droits à Saint-Étienne :

- sur le site internet : <https://www.defenseurdesdroits.fr/42-loire>
- par courrier : Délégués du Défenseur des droits
Préfecture de la Loire, 2 rue Charles de Gaulle, 42022 Saint-Étienne
Cedex 1
- par téléphone : 04 77 48 48 99

Pour plus d'informations : [defenseurdesdroits.fr](https://www.defenseurdesdroits.fr)



IDÉES REÇUES

1

Un trouble DYS ou de l'attention, ça se voit forcément.

NON

C'est un handicap invisible, comme 80% des situations de handicap.

2

Les troubles DYS ou de l'attention, c'est une mode.

NON

Ces troubles ont toujours existé, les connaissances scientifiques ont évolué et les professionnels sont mieux sensibilisés.

3

Ces troubles empêchent une réussite scolaire et professionnelle.

NON

Il est possible de réussir lorsqu'on présente des troubles DYS et de l'attention. Agatha Christie (autrice anglaise) aurait été dyslexique; Albert Einstein (scientifique allemand) aurait été dyslexique et dyspraxique; ou encore Louis de Funès (acteur français) aurait présenté des troubles de l'attention.

4

Les TDAH disparaissent quand on devient adulte.

NON

Cependant, un adulte a souvent adapté sa vie à sa façon de fonctionner et à son/ses troubles. Par ailleurs, le TDAH peut toujours être traité à l'âge adulte.

5

Quand il veut,
il peut.

OUI + NON

Quand il peut, il veut.

6

Il faut attendre,
ça finira par s'améliorer.

NON

Les difficultés doivent être évaluées
et rééduquées.

7

Les troubles DYS
peuvent être dus
à des accidents
de la vie.

NON

Le préfixe « DYS » signifie
« dysfonctionnement de naissance ».
Ces troubles du neurodéveloppement
ne sont donc pas provoqués par un
traumatisme ou une infection et sont
ainsi souvent retrouvés dans la famille,
ascendants ou fratrie.

8

On ne peut pas avoir
plusieurs troubles
à la fois.

SI

Il y a souvent des troubles associés
(une personne peut, par exemple, être
dyslexique, dyspraxique et avoir des
troubles de l'attention).

TROUBLES DYS ET DE L'ATTENTION...

Les troubles du neurodéveloppement (TND)

débutent dans la période de développement de l'enfant. Il s'agit d'un regroupement de plusieurs troubles, parmi lesquels on retrouve les troubles « DYS » et le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA-H).

Le Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) et le handicap intellectuel (déficience intellectuelle) appartiennent aussi à la famille des TND, mais ne seront pas traités dans ce guide. Le Trouble du Spectre de l'Autisme s'associe fréquemment aux troubles du neurodéveloppement expliqués ci-après.

Tous ces troubles ont des définitions et des critères diagnostiques précis, reconnus sur le plan international dans la classification du DSM-V*.

L'appellation « DYS » est quant à elle, francophone et n'est plus utilisée dans le vocabulaire médical et scientifique. Nous proposons donc des définitions reprenant les termes actuels et anciens.

5 à 15% de la population présenterait des TND

(Haute Autorité de Santé (HAS), 2020)

Le trouble du déficit de l'attention, avec ou sans hyperactivité (TDA-H),

est un trouble qui altère l'attention (la concentration), qui peut ou non s'associer à de l'agitation et/ou à de l'impulsivité. Il existe trois formes : une forme où l'inattention prédomine, une forme où l'agitation-impulsivité prédomine, et une forme mixte, alliant les difficultés d'attention et l'agitation/impulsivité. Le diagnostic est posé par un médecin, qui, s'il l'estime nécessaire, pourra demander un bilan neuropsychologique de l'attention et des fonctions exécutives.

5,9% des enfants et 2,8% des adultes seraient concernés par les TDA-H
(Inserm)

* DSM-V : Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, 5^{ème} édition.

... QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les troubles spécifiques de l'apprentissage peuvent concerner la lecture (**DYSLEXIE**), l'orthographe (**DYSORTHOGRAPHIE**) et les mathématiques (**DYSCALCULIE**). Ils se définissent par des difficultés à apprendre ou à utiliser ces compétences, malgré la mise en place d'adaptations pédagogiques ou de rééducations depuis plus de six mois. Ils engendrent un niveau en lecture, en orthographe ou en mathématiques nettement inférieur au niveau attendu pour l'âge. Pour être objectivés, ils nécessiteront un bilan en orthophonie.

4 à 5% des élèves d'une classe d'âge seraient dyslexiques
(Fédération Française des DYS (FFDYS))

Le trouble du développement des coordinations

(anciennement nommé **DYSPRAXIE** ou trouble d'acquisition des coordinations), est défini par un niveau nettement inférieur à celui attendu pour l'âge, dans l'acquisition et l'exécution des coordinations motrices. Il peut s'agir de difficultés touchant les gestes fins (boutonner, faire les lacets, utiliser les couverts...) ou des gestes globaux (monter/descendre les escaliers, courir, faire du vélo, etc). L'enfant n'arrive pas à « automatiser » les séquences de gestes lui permettant de faire une action, ce qui entraîne de la maladresse, de la lenteur, et des efforts plus importants que pour les autres enfants. Le diagnostic est posé par un médecin, après un examen clinique neurologique, et à l'aide de bilans en psychomotricité et/ou en ergothérapie.

5 à 7% de la population serait dyspraxique
(FFDYS)

Le trouble du langage (anciennement nommé **DYSPHASIE**) regroupe, dans le DSM-V, le trouble de la phonation (= trouble de la parole) et le trouble du langage oral.

Le trouble de la phonation altère spécifiquement la production de phonèmes (sons) et engendre un manque d'intelligibilité. Il peut s'agir de difficultés liées à la discrimination des sons, ou à l'articulation (on parle alors de « dyspraxie verbale »).

Le trouble du langage oral est un trouble précoce et durable, altérant le langage en expression et en compréhension (vocabulaire, formulation des phrases et du discours). Ces troubles se manifestent dès les premières années par des difficultés importantes de prononciation et/ou un retard de langage.

Ces troubles du langage ont des conséquences plus ou moins importantes sur la communication, puis sur l'apprentissage de la lecture et de l'orthographe. Tout retard de langage justifie un bilan en orthophonie. Le diagnostic est posé par un médecin après vérification de l'audition, et après réalisation d'un bilan de langage oral en orthophonie.

**2% des élèves
d'une classe
d'âge seraient
dysphasiques
(FFDYS)**

NB : ces différents troubles apparaissent chez des enfants ayant des compétences intellectuelles préservées (sinon, on parle de trouble « relatif »). C'est pourquoi, pour poser le diagnostic, un bilan psychométrique (test de QI), est demandé. Ce bilan est réalisé par les psychologues scolaires, les psychologues cliniciens et les neuropsychologues.



QUELS PROFESSIONNELS POUR M'ACCOMPAGNER ?

Dans un premier temps, les familles doivent solliciter les médecins traitants ou pédiatres. Selon les données de l'examen clinique, un avis ORL, ophtalmologique ou neuropédiatrique peut être sollicité.

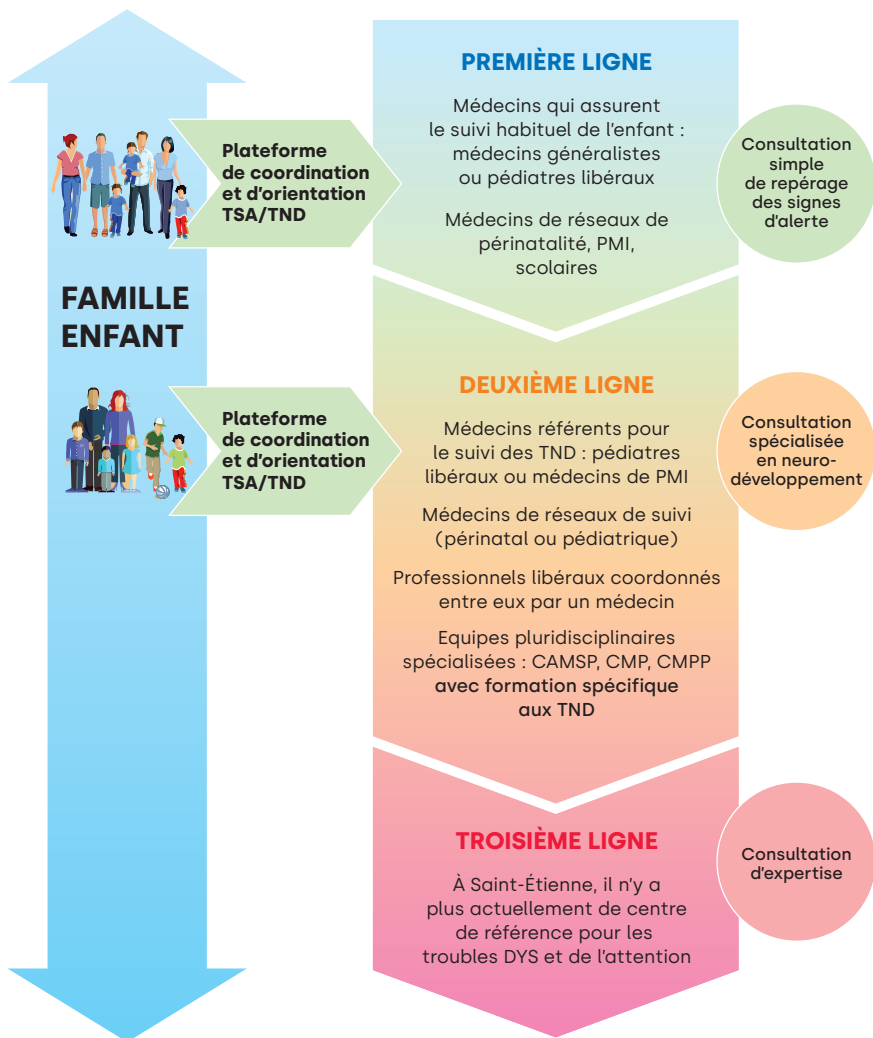
Le médecin oriente vers des professionnels paramédicaux :

Troubles repérés	Type d'intervention
Trouble du déficit de l'attention, avec ou sans hyperactivité (TDA-H)	Neuropsychologie, psychomotricité, ergothérapie
Troubles spécifiques de l'apprentissage (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie)	Orthophonie, ergothérapie
Trouble du développement des coordinations (dyspraxie), dysgraphie	Ergothérapie, psychomotricité, orthoptie
Trouble du langage (dysphasie)	Orthophonie

Tiré et adapté de HAS, *Troubles du neurodéveloppement - repérage et orientation des enfants à risque*, février 2020

D'autres professionnels peuvent compléter le parcours des personnes concernées par ces troubles : pédopsychiatres, psychiatres, psychologues cliniciens, éducateurs...

LES NIVEAUX DE DIAGNOSTIC ET DE SOIN



Tiré et adapté de HAS, *Troubles du neurodéveloppement - repérage et orientation des enfants à risque*, février 2020

ACTIONS MUNICIPALES ET MÉTROPOLITAINES

ACCUEIL DES USAGERS

La ville de Saint-Étienne propose à ses agents un plan de formation pour améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap.

AIDE AUX ASSOCIATIONS

La ville, par le biais des subventions accordées aux associations, souhaite aider et soutenir les personnes en situation de handicap et favoriser l'inclusion dans les domaines de la vie quotidienne, des loisirs, de la culture, du sport...

COMMISSIONS ACCESSIBILITÉ

Comme le prévoit la loi « handicap » de 2005, la ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole ont mis en place une Commission Communale pour l'Accessibilité et une Commission Métropolitaine pour l'Accessibilité composées d'élus et d'associations représentatives des différentes situations de handicap.

CULTURE

Le Conservatoire de Saint-Étienne propose un accueil individualisé et la construction d'un parcours sur mesure. Les demandes d'aménagements apparaissent dans le dossier d'inscription.

Par ailleurs, les professeurs ont suivi une formation sur l'enseignement au public DYS.

Les médiathèques de Saint-Étienne proposent des documents audios, adaptés, faciles à lire, pour les personnes avec des troubles cognitifs.

ÉDUCATION

Les enfants peuvent être accompagnés sur le temps méridien en fonction de leurs besoins (après échanges avec les parents, directeurs, agents, responsables de secteur...). La ville peut également mettre à disposition des équipements ou mobiliers adaptés sur les temps scolaires.

Par ailleurs, entre 2018 et 2023, 266 agents des écoles ont été formés à l'accueil d'enfants en situation de handicap.

TRANSPORTS

La ville de Saint-Étienne propose un dispositif de bons taxi pour les personnes en situation de handicap ne pouvant pas utiliser les transports en commun. *Pour en savoir plus, voir rubrique transports (page 26).*

VIE ASSOCIATIVE

Des associations œuvrant pour cette thématique sont présentes lors du Week-End de la Vie Associative.

VILLE EN PARTAGE

Chaque année, la ville de Saint-Étienne propose le programme Ville en partage, qui a pour objectif de sensibiliser les Stéphanois à tout type de handicap et au vivre ensemble à Saint-Étienne.

Les partenaires associatifs et les services municipaux se mobilisent pour offrir au public des événements variés et accessibles à tous (sport, expositions, conférences, films, ...).

VILLE INCLUSIVE

Saint-Étienne appartient à la coalition des villes inclusives et durables UNESCO. En 2023, elle a créé son Conseil Consultatif de l'Inclusion.



Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Maison Loire Autonomie (MLA)

Les MDPH ont été créées en 2005 par la Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Les MDPH accompagnent au quotidien les personnes en situation de handicap dans tous les domaines de leur vie. Elles ont une mission d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement des personnes handicapées et de leur famille, ainsi qu'une mission de sensibilisation des citoyens au handicap.

Chaque MDPH met en place une équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne handicapée, et une Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne dans son champ de compétences.

Pour plus d'informations :
mdphloire.fr



Quel public ?

Toute personne en situation de handicap, parent ou représentant légal

04 77 49 91 91

accueil@mmla.loire.fr

37 rue Rouget de Lisle
42000 Saint-Étienne

Toutes les structures de ce guide qui nécessitent une orientation de la MDPH comportent, dans leur présentation, cette pastille :

Sur notification MDPH



DIAGNOSTIC ET ACCOMPAGNEMENT

Handiconsult 42

CHU Saint-Étienne

Handiconsult 42 est un dispositif, composé d'un médecin référent, d'une infirmière coordinatrice et d'une secrétaire, permettant de faciliter le parcours de soin des patients en situation de handicap, sans limite d'âge. Ses missions sont de coordonner la prise de rendez-vous, d'accompagner humainement et/ou techniquement les patients lors de leur consultation, afin de proposer des soins plus sereins et adaptés à chaque type de handicap.



Quel public ?

Tout public



04 77 82 95 36



handiconsult42@chuse.fr



CHU de Saint-Étienne -
Hôpital Nord 42270
Saint-Priest-en-Jarez

Plateforme d'Orientation et de Coordination des Troubles du Neurodéveloppement (POC TND) 42-43

La POC TND a pour objectif la mise en place d'un parcours de soins coordonnés dès les premières difficultés chez le jeune enfant, sans attendre un diagnostic stabilisé. Elle permet de lever le doute ou de progresser vers un diagnostic en évitant le sur-handicap. Dans le cadre de ce parcours de soins d'une durée de 12 à 24 mois, les bilans et interventions des professionnels non conventionnés sont pris en charge par l'Assurance maladie dans la limite d'un forfait appelé « forfait précoce ».



Quel public ?

Jusqu'à 6 ans



04 77 46 59 89



pocnd4243
@chu-st-etienne.fr



67 rue Bergson
42000 Saint-Étienne

Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile (SESSAD) DYS

APF France Handicap – Pôle enfance

Le SESSAD DYS accompagne les enfants et adolescents ayant un diagnostic de trouble développemental du langage (dysphasie) avec des troubles associés, par une approche globale : rééducation, accompagnement psychologique et éducatif, lien avec l'école. Les soins se déroulent dans les locaux ou au plus près de l'enfant (école, maison...).



Sur notification MDPH

Quel public ?
Jusqu'à 20 ans

04 77 92 05 70

66 rue Marengo
42000 Saint-Étienne



INFO ET ENTRAIDE

Agence D'Information sur le Logement (ADIL) 42-43

L'ADIL, informe et conseille sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement. Les juristes apportent gratuitement des réponses complètes, neutres et adaptées à chaque situation.



Quel public ?
Tout public



04 77 95 13 32



juristes@adil42-43.org



20 rue Balaÿ
42000 Saint-Étienne

Avenir Dysphasie Loire

L'association représente les dysphasiques, mais aussi l'ensemble des troubles DYS pouvant être associés. En proposant des groupes d'animation et des activités, l'association permet de créer du lien. Elle aide également les parents dans leurs démarches et propose du soutien via des « cafés des parents ».



Quel public ?
Tout public



06 26 57 20 39



avenir.dysphasie.42@proton.me



4 rue André Malraux
42000 Saint-Étienne

Communauté 360 Loire

La Communauté 360 de la Loire accompagne les personnes en situation de handicap, avec ou sans reconnaissance de la MDPH, et leurs proches aidants pour les conseiller, les aider à trouver des solutions et les soutenir dans leur projet et parcours de vie. Elle facilite le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap, les écoute attentivement et répond à leurs attentes et leurs besoins en recherchant avec elles des solutions personnalisées et en coordonnant les partenaires de proximité si besoin.



Quel public ?
Tout public

0800 360 360

contact@360loire.fr

FNATH

Section de Saint-Étienne et environs

L'association travaille à l'amélioration du sort des victimes d'accidents de la vie, d'accidents du travail, de maladies, de maladies professionnelles et de toutes les personnes en situation de handicap, en assurant leur défense et leur représentation au niveau local.



Quel public ?
Tout public

04 77 25 18 15

fnath42-43@fnath.com

11 rue René Cassin
42100 Saint-Étienne

PASS TND

Cette association a pour objet de favoriser l'entraide mutuelle entre personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme et autres Troubles Neuro Développementaux. Elle organise des groupes de paroles tous les 3^e samedi du mois afin d'échanger, de partager les expériences, les idées et les astuces. Elle organise aussi des ateliers autour de thèmes, comme les particularités sensorielles, la fatigabilité et la surcharge, les fonctions exécutives, ...



Quel public ?
Tout public

06 04 48 58 17

passtnd@gmail.com

20 rue Claude Le Marquet
42100 Saint-Étienne

TDAH Partout Pareil

L'association informe sur le Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH). Elle propose de la sensibilisation auprès du public, des professionnels de santé, de l'éducation et du soutien auprès des familles et des adultes concernés par ce trouble :

- pair-aidance via des groupes de discussion sur Facebook ;
- orientation auprès des professionnels recommandés ;
- accompagnement sur les démarches administratives, la scolarité ;
- mise à disposition de dossiers thématiques.



Quel public ?
Tout public



06 52 29 20 00



info@
tdah-partout-pareil.info



17 bis boulevard
Waldeck Rousseau
42400 Saint-Chamond

Pôle de Compétences et Prestations Externalisées (PCPE) Esprit

APF France Handicap

Le PCPE Esprit est un dispositif d'accompagnement destiné aux familles en attente de SESSAD TSA et SESSAD DYS.

Ses actions principales visent à :

- soutenir les parents : conseiller, orienter et susciter la pair-aidance ;
- prévenir les ruptures de parcours et assurer une réponse accompagnée, soutenir le parcours inclusif ;
- soutenir ou mettre en place les prestations nécessaires en libéral ;
- coordonner les parcours dans une démarche inclusive tout en garantissant en permanence le pouvoir d'agir des familles.



Quel public ?
Jusqu'à 20 ans



04 77 92 05 70



66-68 rue Marengo
42000 Saint-Étienne

Pôle de Compétences et Prestations Externalisées (PCPE) ECLIP'SH

Adapei 42 / Les PEP 42

L'ECLIP'SH est une équipe mobile composée de coordinatrices de parcours, de neuropsychologues, d'assistants sociaux, d'un éducateur spécialisé et d'une secrétaire. Elle coordonne les interventions des différents professionnels ligériens référencés pour réaliser un accompagnement personnalisé : psychologues, éducateurs, orthophonistes, psychomotriciens, médecins...

ECLIP'SH soutient tout jeune, avec des troubles du neurodéveloppement, troubles psychiques, troubles du comportement non évalués, ainsi que sa famille. Elle s'adresse aux personnes sans solution adaptée, en risque de rupture de parcours (scolaire, social, familial, professionnel, de soins) ou en attente de place en établissement.



Quel public ?

De 5 à 25 ans



04 77 34 34 15



accueil@eclipsh.fr



13 rue Grangeneuve
42000 Saint-Étienne



SCOLARITÉ

Aménagements pédagogiques

Direction des Services Départementaux De l'Éducation Nationale (DSDEN)

Les élèves présentant des troubles d'apprentissage et/ou un TDAH ont besoin d'aménagements pédagogiques en classe.

Dans la plupart des cas, ces aménagements sont établis par l'intermédiaire d'un PAP (plan d'accompagnement personnalisé). La partie médicale est complétée par le médecin qui suit l'enfant, la partie pédagogique par les enseignants.

Lorsque les troubles nécessitent la présence d'une AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap) ou de matériel pédagogique (par exemple un ordinateur, si l'élève dysgraphique a appris le clavier), une demande est faite à la MDPH (MLA). De même si une orientation en ULIS (unité locale d'inclusion scolaire) est nécessaire.

Service médical des élèves

Direction des Services Départementaux De l'Éducation Nationale (DSDEN)

Les médecins de l'Éducation Nationale reçoivent les enfants concernés (bilan de la 6^e année ou demande de consultation médicale) dans les centres médico-scolaires.

Ils orientent les enfants vers les professionnels qui pourront pratiquer un bilan et conseillent les familles. L'élève avec un diagnostic de trouble DYS ou de l'attention peut bénéficier d'aménagements pédagogiques en classe, par l'intermédiaire d'un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé), ou d'un PPS (Plan Personnalisé de Scolarisation) lorsqu'il y a une reconnaissance MDPH.

L'élève peut demander des aménagements aux examens, en lien avec les troubles diagnostiqués.



Quel public ?
De 5 à 20 ans



04 77 81 41 84



ce.ia42-ssanelv
@ac-lyon.fr



9-11 rue des Docteurs
Charcot
42023 Saint-Étienne
Cedex 2

Bibliothèque sonore

Association des Donneurs de Voix (ADV)

La Bibliothèque Sonore permet aux personnes empêchées de lire, en situation de handicap, d'avoir accès à la lecture grâce à des enregistrements sonores en voix humaine.

Reconnue par l'Éducation Nationale, elle offre la possibilité de télécharger gratuitement la version audio des livres étudiés en classe. Plus de 3 000 titres en « adaptation scolaire » sont disponibles (soit plus de 85% des œuvres littéraires demandées par les enseignants).



Quel public ?

Tout public empêché de lire



04 77 25 28 18



scolaires42100@advbs.fr



3 rue Emile Littré
42100 Saint-Étienne

Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile (SESSAD) Henri Michaud

Fondation OVE

Le SESSAD Henri Michaud est un SESSAD généraliste. L'agrément est de 49 places.

Les missions principales du SESSAD Henri Michaud concernent l'évaluation des besoins, l'accompagnement, le conseil et l'aide à la décision. Le public accompagné présente des profils divers, compatibles avec une scolarité en milieu ordinaire : Troubles Neuro Développementaux dont les troubles DYS et de l'attention.



Quel public ?

De 3 à 20 ans



04 77 36 16 38



sessad.henrimichaud@
fondation-ove.fr



9 boulevard du Lieutenant
Maurice Knoblauch
42000 Saint-Étienne

Bureau Accueil Handicap Université Jean Monnet

Le Bureau Accueil Handicap accueille et accompagne les étudiants à besoin spécifiques dans leur cursus de formation et leur réussite. À leur arrivée à l'Université, ils peuvent faire une demande d'accompagnement liée à un/plusieurs handicap(s). Après validation de la demande, l'étudiant rencontre un médecin de l'université habilité par la MDPH qui propose des aménagements d'études et/ou d'examen. Ces aménagements sont ensuite validés par l'autorité administrative, pour une mise en place au plus tôt. Le Bureau Accueil Handicap se charge de mettre en place les aménagements d'études : recrutement d'aides humaines, matériels ou logiciels spécifiques, entretien de suivi et d'accompagnement. Les aménagements d'examens sont mis en place par les services de scolarité.

En outre, les étudiants peuvent être accompagnés par une assistante sociale et une psychologue du service de Service de Santé Étudiante.

Pour les contacts étudiants des autres écoles supérieures stéphanoises, voir sur laboge.fr



Quel public ?

Étudiants de l'université



04 77 42 17 13



accueilhandicap
@univ-st-etienne.fr



Maison de l'Université,
10 rue Tréfilerie
42023 Saint-Étienne





TRANSPORTS

Bons transports

Ville de Saint-Étienne

La ville de Saint-Étienne propose un dispositif de bons transport pour les personnes en situation de handicap.

Ce service, sous forme de « bons taxi », est accessible sous certaines conditions : ne pas être bénéficiaire de Handi'Stas, résider à Saint-Étienne, posséder une Carte Mobilité Inclusion (CMI) mention invalidité (ou une ancienne carte d'invalidité à 80%), ne pas circuler en fauteuil roulant et répondre aux conditions de revenus.

Le recours à un taxi est possible 7 jours sur 7, sur réservation 1 heure avant le transport. Il est possible d'être accompagné par une tierce personne ou par un chien guide, sans facturation supplémentaire.



Quel public ?

Tout public



04 77 48 67 62



Service Transport,
(porte 104,
rez-de-chaussée)
Place de l'Hôtel de Ville
BP 503
42000 Saint-Étienne
Cedex 1

Réseau STAS

Le réseau de transports en commun de Saint-Étienne Métropole propose un abonnement mensuel à 10€, et annuel à 110€, sous conditions d'être titulaire d'une carte invalidité ou CMI quelle que soit la mention.

Un nouveau guide de l'accessibilité a été édité en collaboration avec des associations partenaires et avec Saint-Étienne Métropole (disponible sur le site internet de la STAS).

Un service de transport adapté « à la demande », Handi'stas, existe pour les personnes à mobilité très réduite.

A savoir : si problème d'accessibilité sur le réseau, il est possible d'envoyer un SMS au 06 17 51 97 32, en donnant toutes les précisions utiles (comme le numéro du véhicule) pour le signaler.



Quel public ?

Tout public



0 800 041 042
(Allo Stas : appel gratuit)



1 avenue Pierre Mendès
France
42272 Saint-Priest-en-Jarez

Transport des Élèves et Étudiants en situation de Handicap

Département de la Loire

Pour bénéficier du TEEH, plusieurs conditions sont à réunir :

- le responsable légal de l'élève (ou de l'étudiant majeur) doit résider dans la Loire,
- l'élève ou l'étudiant doit être scolarisé en milieu ordinaire,
- l'élève ou l'étudiant doit bénéficier d'un avis de transport, qui précise sa capacité ou non de prendre les transports en commun.

Selon l'avis émis, et après demande de prise en charge de la famille, différentes solutions d'aide au transport peuvent être proposées (remboursement de l'abonnement aux transports en commun, aide financière pour l'utilisation de son véhicule personnel, organisation par le Département de la prise en charge en transport collectif adapté).



Quel public ?

Élèves et étudiants en situation de handicap (sans statut salarié)

04 77 34 45 64
ou 04 77 34 45 56
ou 04 77 34 45 62

teeh@loire.fr

Hôtel du Département
2 rue Charles de Gaulle
42022 Saint-Étienne Cedex



SPORT ET LOISIRS

Bibliothèque Sonore de Saint-Étienne

Association des Donneurs de Voix (ADV)

La Bibliothèque Sonore permet aux personnes empêchées de lire, en situation de handicap visuel, moteur ou cognitif d'avoir accès à la lecture grâce à des enregistrements sonores. L'association est et a un temps de permanence le mardi de 14h à 17h30. Près de 20 000 ouvrages sont disponibles pour les adhérents, parmi lesquels : des livres étudiés en classe, plus de 1 500 « univers jeunesse » et 3 revues « jeunesse », pour que les enfants en difficulté découvrent le plaisir de la lecture loisir.



Quel public ?

Tout public empêché de lire



04 77 25 28 18



42s@advbs.fr



3 rue Emile Littré
42100 Saint-Étienne

Comité Départemental du Sport Adapté de la Loire (CDSA 42)

Le CDSA 42 développe, coordonne et anime la pratique des activités physiques et sportives à destination de personnes en situation de handicap mental et/ou psychique. L'offre sportive départementale se décline selon plusieurs axes :

- le calendrier sportif avec une quarantaine de rencontres destinées aux structures médico-sociales (IME, IMPRO, ESAT, SAVS, Foyer de vie, ITEP, CMP, Hôpitaux de jour, etc.) ;
- les Séjours Sport Adapté : de 1 à 2 semaines, destinés aussi bien aux enfants qu'aux adultes (débutant en sport ou confirmé) ;
- les sections Sport Adapté : pour une pratique régulière en soirée en clubs affiliés Sport Adapté.

Le comité accompagne également les professionnels et familles dans le cadre de projets Sport Adapté.



Quel public ?

Tout public



06 70 42 13 46



comitesportadapte42@gmail.com



Le Bourg
42260 Saint-Polgues

Handidanse

Conservatoire François Mazoyer

Le Conservatoire d'Andrézieux-Bouthéon est en convention avec une référente accessibilité de la compagnie de l'Ange Félin, diplômée Handidanse et formée aux différentes situations de handicap. Des cours de handidanse sont proposés et les élèves participent aux spectacles du Conservatoire. Une formation sur les troubles DYS est programmée fin 2023 pour tous les professeurs du Conservatoire.



Quel public ?
Tout public



04 77 55 18 14



handidanse42@yahoo.fr



1 rue Blaise Pascal
42160 Andrézieux-
Bouthéon

Pôle Ressources Accueils de loisirs et handicap 42

Le Pôle Ressources a pour objectif principal de favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs du Département (périscolaire et extrascolaire). Il propose un accompagnement gratuit des familles pour permettre à tous les enfants d'être accueillis. Les missions principales sont :

- informer, orienter et accompagner les familles pour l'accueil de leur enfant ;
- faciliter, aménager et adapter l'accueil pour répondre aux besoins de l'enfant et de sa famille ;
- sensibiliser et apporter des temps de formation aux professionnels de l'animation pour favoriser l'inclusion ;
- initier des projets entre des structures médico-sociales, des accueils de loisirs et des familles.



Quel public ?
De 3 à 18 ans



06 66 21 05 79,
06 85 26 74 16
ou 06 33 46 96 84



handicapacm@gmail.com



Département de la Loire



EMPLOI

Cap Emploi Loire

Cap emploi développe une expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours pour des personnes en situation de handicap qui ont besoin d'un accompagnement spécialisé dans leur démarche de recherche de formation, d'emploi ou de maintien dans leur poste, en milieu ordinaire de travail.

L'accompagnement des personnes déjà inscrites à Pôle emploi se fait dorénavant au sein de l'Agence Pôle emploi qui devient le lieu unique d'accompagnement.



Quel public ?
Tout public



04 77 49 73 49



contact@
cap-emploi42.com



17 rue de l'Apprentissage
42000 Saint-Étienne

ITHAC

ITHAC est une Entreprise Adaptée, employant près de 80% de personnes ayant une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

L'association développe des activités industrielles et de services auprès des entreprises et collectivités.

Sa finalité est la création d'emplois durables pour des personnes en situation de handicap.

Elle emploie près de 280 salariés.

L'association gère aussi un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) de 47 places.



Sur notification MDPH

Quel public ?
À partir de 18 ans



04 77 81 64 81



accueil@ithac.fr



32 rue Pierre Copel
42100 Saint-Étienne

ITHAC CONSEIL ET RECRUTEMENT

TOMA Handicap est un nouveau modèle d'agence de travail temporaire (EATT) exclusivement dédié aux personnes en situation de handicap.

Cet établissement intervient dans de multiples secteurs d'activités et propose des missions très variées à ses intérimaires à et autour de Saint-Étienne.



Quel public ?
De 18 à 65 ans



04 77 52 23 20



recrutement.interim
@ithac.fr



8 rue Auguste Colonna
42100 Saint-Étienne





AIDE AUX AIDANTS

Escale des aidants

DanaeCare

L'Escale des Aidants est un lieu d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des proches aidants. Trois leviers d'actions permettent d'agir pour les aidants.

D'abord, un lieu physique animé par une assistante sociale et une psychologue. Les personnes qui aident un proche au quotidien peuvent solliciter ces dernières pour obtenir des réponses et des solutions de proximité concernant leur situation d'aidance.

Ensuite, une plateforme numérique, escaledesaidants.com, permet de répondre aux contraintes de temps des aidants et de trouver des solutions locales adaptées.

Enfin, une équipe mobile se déplace dans la Loire afin d'aller au-devant des aidants situés dans des milieux ruraux et/ou isolés.



Quel public ?

Tout public



04 77 20 25 26



[contact@
escaledesaidants.com](mailto:contact@escaledesaidants.com)

Plateforme Inter-associative Ligérienne pour les Aidants (PILA)

ADAPEI 42

La PILA est un dispositif de répit qui s'adresse à tous les aidants d'enfants ou d'adultes en situation de handicap placés ou non placés.

Elle intervient sur l'ensemble du territoire ligérien avec 3 antennes : Saint-Étienne-Centre, Forez et Roanne. PILA intervient pour soulager le quotidien de tous les proches aidants, elle leur apporte un soutien adapté à leurs besoins : écoute, informations, conseils, financement de prestataires pour apporter du répit, organisation d'un accueil de répit pendant les vacances scolaires.



Quel public ?
Tout public



0 800 845 042
(appel gratuit)



contact@pila42.help



13 rue Grangeneuve
42002 Saint-Étienne
cedex 1



POUR PLUS D'INFORMATIONS

Documents/brochures

Histoires 2 comprendre les dys :

<https://www.ffdys.com/wp-content/uploads/2009/10/HISTOIRE2COMPRENDRE.pdf>

Histoires 2 comprendre les dys en entreprise :

https://www.ffdys.com/wp-content/uploads/2014/09/Histoire2comprendre_les_DYS_en_entreprise.pdf

La Déclaration de consensus international de la Fédération mondiale du Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité :

https://www.adhd-federation.org/_Resources/Persistent/774a104424c1e60e268a5d4daf601ff4c486670c/D%C3%A9claration%20de%20consensus%20international.pdf

Parents et professionnels de la petite enfance, soyons attentifs ensemble au développement de votre enfant :

<https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/2022-01/Livret%20rep%C3%A9rage%20professionnel%20petite%20enfance%20060122.pdf>

Recommandations et guides de la HAS pour le TDAH (Enfants, Adolescents et Adultes) :

https://www.has-sante.fr/jcms/fc_2875171/fr/resultat-de-recherche?text=tdah&tmpParam=&opSearch=&types=guidelines

Tout savoir sur les DYS – Repères pour accompagner les collaborateurs :

<https://www.ffdys.com/wp-content/uploads/2015/11/Fascicule-ENGIE-Tout-Savoir-sur-les-Dys-.pdf>

Outils

Cartable fantastique :

<https://www.cartablefantastique.fr>

Liste de logiciels et sites pour les DYS :

<http://maclassecm1.over-blog.com/2017/04/logiciels-et-sites.html>

Police d'écriture Open-Dyslexic
(cette police, facilitant la lecture pour les personnes dyslexiques,
peut être téléchargée gratuitement sur internet)

Livres

Collection « 100 idées », éditions Tom Pousse

***Réussir son orientation et sa vie professionnelle quand on est DYS,*
de la FFDYS, éditions Belin**

Sites internet

Association Avenir Dysphasie France
aad-france.dysphasie.org

Dyspraxique mais fantastique :
dyspraxie.info

Fédération Française des Dys :
ffdys.com

Mon enfant :
monenfant.fr

TDAH France :
tdah-france.fr

TDAH Informations, Trucs et Astuces :
<https://attentiondeficit-info.com>
monenfant.fr

Webinaire

**« Le trouble développemental du langage oral (dysphasie),
diagnostic et prises en charge »**
<https://www.youtube.com/watch?v=gCBa4V7VUKI>

INDEX DES STRUCTURES

ADAPEI 42

Plateforme Inter associative Ligérienne pour les Aidants 33

ADAPEI 42 / Les PEP 42 / PCPE ECLIP'SH 22

ADIL 42-43 19

APF France Handicap / PCPE Esprit 21

APF France Handicap / SESSAD DYS 18

Avenir Dysphasie Loire 19

Bibliothèque Sonore de Saint-Étienne

Association des Donneurs de Voix 24, 28

Cap Emploi 42 30

CHU Saint-Étienne / Handiconsult 42 17

Comité Départemental du Sport Adapté de la Loire 28

Communauté 360 Loire 20

Conservatoire François Mazoyer / Handidanse 29

DanaeCare / Escalé des aidants 32

Département de la Loire

Transport des Élèves et Étudiants en situation de Handicap 27

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale	
Service médical des élèves	23
FNATH	20
Fondation OVE / SESSAD Henri Michaud	24
ITHAC	30
Maison Départementale des Personnes Handicapées	16
Pass TND	20
Plateforme d'Orientation de de Coordination des TND 42-43	17
Pôle Ressources Accueils de Loisirs et Handicap 42	29
Réseau STAS	26
TDAH Partout Pareil	21
TOMA HANDICAP	31
Université Jean Monnet / Bureau Accueil Handicap	25
Ville de Saint-Étienne / Actions municipales	14
Ville de Saint-Étienne / Bons transports	26

NUMÉROS UTILES

15

SAMU

17

Police secours

18

Sapeurs-
pompiers

112

N° d'urgence
européen

114

N° d'urgence
sourds et
malentendants

115

Urgences
sociales

119

Enfance
en danger

3018

Violences
numériques

3114

Prévention
suicide

3919

Violences
faites aux femmes

3020

Harcèlement
et violences scolaires

01 40 47 06 06

Écoute violence
femmes handicapées

04 72 11 69 11

Centre antipoison
Auvergne Rhône-Alpes

0800 08 11 11

Sexualité, contraception

09 72 39 40 50

SOS Amitié

3977 (N° national)

04 77 38 26 26

(N° département Loire)

Personnes âgées
et adultes en situation de handicap
victimes de maltraitance

04 77 25 89 10

SOS Violences conjugales 42

04 77 33 30 30

SOS Médecin 42

PEU



IMPORTE

VOS

ENVIES,

LE

SAMEDI,

LA STAS, C'EST

GRATUIT



UNE SÉRIE DE GUIDES RESSOURCES

En tant que ville inclusive et durable, Saint-Étienne est la première ville française à publier une série de guides portant sur différentes situations de handicap.



Flashez ce code

ou rendez-vous sur
saint-etienne.fr pour :

► accéder à la version web du guide troubles DYS et de l'attention



► (re)découvrir le guide Autisme, le guide Déficience visuelle et ses versions adaptées, le guide Sourds et Malentendants



CONTACT

En cas de commentaires ou de suggestions sur les guides handicap, contactez la Direction Accessibilité-Handicap, ville inclusive et lutte contre les discriminations :

► **accessibilite-handicap@saint-etienne.fr**

► **04 77 48 63 05**

Ce document est disponible en format papier à l'Hôtel de Ville, dans toutes les mairies de proximité de Saint-Étienne et auprès des structures partenaires du guide.

Ville de Saint-Étienne
Hôtel de ville - BP 503
42007 Saint-Étienne

T 04 77 48 77 48
courriermairie@saint-etienne.fr
saint-etienne.fr

Conception : Direction de la Communication et du Marketing Territorial de la Ville de Saint-Étienne / Saint-Étienne Métropole - **Mise en page** : Diesel Production - Photo retouchée. IStock - **Mise à jour** : août 2026 par la Ville de Saint-Étienne - Ne pas jeter sur la voie publique.



Saint-Étienne
Ville créative design